Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Recu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID: 074-217400316-20210204-D2021\_08-DE

N°2021-08

République Française - Département de Haute-Savoie

Convocation et affichage du 11 Décembre 2020

SEANCE du 04 Février 2021

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 4 février à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

En exercice	23
Présents	20
Votants	22
dont Pouvoirs	02

Présents: Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganelli, S. Baud, S. Casabianca, R. Cusin, G. Vilmint, M. Aragon Pouvoirs : T. Eudes donné à S. Baud, F. Aragon donné à M. Aragon

Excusés : S. Tugler-Rossi A été nommé secrétaire : C. Roy

## FINANCES – Autorisation à signer une convention de financement pour le SIVU Beaupré

Par convention en date du 16 avril 2019, la Commune de Beaumont a conclu avec VINCI immobilier Rhône Alpes Auvergne un projet urbain partenarial (PUP) dans le cadre d'un programme immobilier de construction de 47 logements sur la commune de Beaumont.

Une partie de ce PUP ayant vocation à financer les travaux d'extension du SIVU Beaupré, il convient de fixer par convention les modalités de reversement. La participation du constructeur à l'agrandissement de l'école est fixée à 240 000 €.

Il est donc proposer au Conseil municipal de reverser au SIVU Beaupré cette participation perçue au titre de l'extension du groupe scolaire suivant les modalités définies par la convention jointe en annexe.

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le/

ID: 074-217400316-20210204-D2021\_08-DE



Les crédits devront être inscrits au budget de l'exercice 2021, il est proposé au Conseil, qui accepte à l'unanimité :

- · D'approuver les termes de la convention jointe en annexe
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécu A Beaumont, Le maile, Le Mair

Marc GENO